



(SOCIÉTÉ BEAUCERONNE DE GESTION FAUNIQUE INC.)
PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2023
TENUE EN PRÉSENTIELLE
HOTEL LE GEORGESVILLE DE ST-GEORGES
LE DIMANCHE 14 AVRIL 2024 À 9 :30 H.

1.0 Mot de bienvenue.

Mot de bienvenue du président monsieur Jacques Smith.
Il déclare l'assemblée ouverture à 9:30 h.

2.0 Désignation d'un président d'assemblée.

Monsieur Jacques Smith, président de la SBGF inc. désigne monsieur Gilles Paquet, directeur général de la SBGF inc. pour agir en tant que président de l'AGA 2023.

3.0 Lecture de l'avis de convocation.

Gilles Paquet, au titre de président de l'AGA 2023 définit la procédure obligatoire qui a conduit à l'envoi de l'avis de convocation officiel reçu par chacun des membres 2023 de la SBGF inc.. Il fait ainsi lecture de cet avis de convocation.

4.0 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES :

Étaient présents,

Monsieur Jacques Smith,
Madame Josée O'bomsawin,

Monsieur Jason Gilbert,
Monsieur Denis Veilleux,

Monsieur Luc Langelier,

Monsieur Jean-Pierre Charland,

Président.

Vice-présidente.

Secrétaire-trésorier.

Administrateur

Administrateur

Administrateur

Représentant les employés de la Société Beauceronne de Gestion Faunique incorporée :

Le directeur général, **monsieur Gilles Paquet.**

L'adjointe administrative, **Madame Louise Drouin.**

Représentant de la firme comptable choisie par la S.B.G.F. incorporée :
(Benoît Côté comptable professionnel agréé) : **monsieur Claude Bouchard.**

Le quorum étant constitué des membres présents, un total de 46 membres 2023 en règles et 2 non-membres.

5.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Suite à la lecture de l'ordre du jour :

Il est proposé par Monsieur Richard Veilleux et secondé par monsieur Marie-Louis Rancourt que l'ordre du jour de l'assemblée générale des membres 2023 de la Société Beauceronne de Gestion Faunique incorporée, tenue le 14 avril 2024, soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

6.0 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022 TENUE LE 27 MARS 2023.

Gilles Paquet indique que le procès verbal de l'assemblée 2022 a été envoyée avec l'avis de convocation des membres en date du 14 mars 2024 et qu'en conséquence chacun devrait l'avoir lu. N'ayant pas de questionnement des membres sur le PV 2022 suite à sa demande, il propose donc la dispense de lecture et l'adoption.

Il est proposé par monsieur André Jacques et secondé par monsieur Luc Côté que le procès verbal de l'assemblée générale des membres 2022 de la SBGF inc., tenue le 27 mars 2023, soit adopté tel présenté.

Adoptée.

7.0 RAPPORT DU PRÉSIDENT :

Monsieur Jacques Smith, fait donc état de son rapport d'action pour l'année financière 2023. Dit document ci-joint au PV.

8.0 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.

Monsieur Gilles Paquet fait état, à son niveau, de son rapport d'activités pour l'année financière 2023. Dit document ci-joint au PV. Il indique aussi que la version 2023 du rapport annuel d'activités de pêche, chasse et villégiature est disponible sur le site web de la zec Jaro, dans la sous page, intitulé : A propos de la zec.

9.0 FINANCES :

a) Rapport du vérificateur :

Présentation de **monsieur Claude Bouchard**, représentant de la firme comptable Benoît Côté comptable professionnel agréé.

b) Présentation des états-financiers .

En vidéo-conférence, monsieur **Claude Bouchard** présente ainsi les états-financier au 30 novembre 2023. Une période de question est laissée à l'assemblée.

Il est proposé par André Jacques et secondé par Benoît Petit de reconnaître le dépôt officiel, en bonne et due forme, des états financiers de la SBGF inc. 2023.

Adoptée.

c) Nomination d'un vérificateur (année financière 2024) :

Il est proposé par monsieur Julien Poulin et secondé par monsieur Gaétan Giguère que la firme Benoît Côté comptable professionnel agréée, soit reconduite comme vérification des états financiers de la SBGF Inc, pour l'année financière 2024, selon les coûts de soumission établis en 2023.

Adoptée.

10.0 MODIFICATION DES LETTRES PATENTES DE LA SBGF : (Présentation et approbation).

Gilles Paquet indique que le projet de modifications a été entériné lors de l'assemblée générale spéciale tenue ce 14 avril 2024 à partir de 9H.

11.0 RÈGLEMENT SUR ENREGISTREMENT DES PERSONNES.

Gilles Paquet présente ainsi la modification du règlement numéro 2 sur l'enregistrement des personnes dans la zec Jaro, celui sera remplacé par le règlement numéro 3 suivant :

#3482 2024/03/09 Il est proposé par Luc Langelier de remplacer le règlement numéro 2 sur l'enregistrement des personnes dans la zec Jaro par le règlement numéro 3 suivant :

1. Toute personne est tenue de s'enregistrer, à l'un des postes d'accueil de la zone d'exploitation contrôlée Jaro, au siège social de la Société Beauceronne de Gestion Faunique incorporée ou à l'aide **d'un service d'enregistrement à distance**, lorsque, à des fins récréatives, pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre, elle y accède, y séjourne ou s'y livre à l'une des activités récréatives telles :

- i. Circulation;
 - ii. Villégiature;
 - iii. Camping;
 - iv. Chasse;
 - v. Pêche;
 - vi. Observation de la nature
 - vii. Cueillette de produits forestiers non-ligneux.
2. Pendant la période de l'année du **1^{er} janvier au 31 décembre**, lorsque les postes d'accueil sont fermés, une personne visée à l'article 1, lorsqu'elle ne peut le faire par un **service d'enregistrement à distance**, doit compléter elle-même le formulaire disponible aux postes d'accueil et le déposer à l'endroit prévu à cette fin. Lorsqu'un paiement est requis durant cette période, toute personne doit acquitter les droits exigibles à l'endroit suivant :
- i. **Siège social de la Société Beauceronne de Gestion Faunique incorporée
431, route 173, Saint-Théophile, Québec, G0M 2A0 (418) 597-3622.**
3. Le présent règlement remplace le règlement numéro 2 concernant l'enregistrement des personnes dans la zone d'exploitation contrôlée Jaro adopté le **1^{er} février 1997** par la Société Beauceronne de Gestion Faunique incorporée.
4. A présenter lors de la prochaine assemblée générale annuelle pour approbation par les membres au 2/3 des membres présents. **Adoptée à l'unanimité.**

Suite à la lecture et aux explications du règlements et aucun questionnement de la part des membres de l'assemblée :

Il est proposé par Richard Veilleux et secondé par Éric Bernard que le règlement numéro 2 sur l'enregistrement des personnes dans la zec Jaro soit remplacé par le règlement numéro 3 ci-dessus présenté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

12.0 RATIFICATION DES ACTES DES ADMINISTRATEURS (2023).

Il est proposé par monsieur André Jacques et secondé par monsieur Jean-Yves Roy que tous les actes posés par le conseil d'administration 2023 soient ratifiés à l'unanimité par les membres présents à l'assemblée générale des membres 2023 tenue le 14 avril 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres.

13.0 PROCLAMATION OFFICIELLE DE DISSOLUTION DES POSTES D'ADMINISTRATEURS IMPAIRS (4,6).

Monsieur Jacques Smith, président de la SBGF Inc. (Zec Jaro) proclame officiellement la fin des mandats 2023 des postes électifs (4 et 6) de la SBGF inc. (Zec Jaro). Il ouvre ainsi les procédures qui conduiront à l'élection des nouveaux membres du CA pour l'année financière 2024.

14.0 ÉLECTIONS 2024.

a) Nomination d'un président d'élection.

Il est proposé par monsieur Gaétan Giguère et secondé par monsieur Pierre Roy que monsieur Gilles Paquet soient nommés au poste de président d'élection.

Adoptée.

b) Élections des administrateurs aux postes 4 et 6.

Une rétrospective est faite par Gilles Paquet concernant les postes électifs et les règles de mise en candidature qui prévalent pour 2023.

Ainsi, suite à la date limite des mises en candidatures qui avait été fixée officiellement au jeudi 4 avril 2024 à minuit :

Les mises en candidatures suivantes ont été reçues en bonne et due forme et consignées officiellement par le CA de la SBGF. Elles sont ainsi présentées aux membres de l'assemblée générale, soient :

Poste #4 : Monsieur Luc Langelier et monsieur Jean Perron.

Poste #6 : Madame Josée O'bomsawin.

Soulignant qu'il inverse les postes électifs, tout d'abord, n'ayant alors qu'une seule mise en candidature pour le poste numéro 6, le président d'élection demande à la candidate si elle accepte sa mise en candidature. Suite à l'acceptation de la mise en candidature sur le poste électifs numéro 6, le président d'élection déclare ainsi élu officiellement madame **Josée O'bomsawin** au poste d'administrateur numéro 6 de la SBGF inc.

Revenant au poste numéro 4, il demande ainsi aux deux candidats de se présenter officiellement.

Par la suite, le président d'élection demande ainsi à chacun des candidats s'il accepte leur mise en candidature. Les deux candidats acceptant leur mise en candidature respective, il indique qu'à moins d'avis contraire, un vote secret sera nécessaire pour départager un candidat élu.

Ainsi, suite au vote secret, monsieur Luc Langelier obtient 24 votes, monsieur Jean Perron obtient 20 votes sur un total de 44 membres 2023 de la SBGF inc. qui se sont prévalus de leur droit de vote.

Suite à ce résultat, le président d'élection déclare ainsi monsieur Luc Langelier officiellement élue au poste d'administrateur numéro46 de la SBGF inc.

15.0 OFFICIERS.

a) Élection du président, du vice-président et du secrétaire.

Gilles Paquet souligne que le conseil d'administration a déjà statué sur les postes d'officiers de la SBGF inc. par résolution lors d'une assemblée régulière tenue en date du 14 avril 7h AM.

b) Présentation des officiers:

Présentation est ainsi faite des officiers et des membres du conseil d'administration 2024 de la Société Beauceronne de Gestion Faunique incorporée.

#1 : Monsieur Jean-Pierre Charland, Administrateur.

#2 : Aboli.

#3 : Monsieur Denis Veilleux, Administrateur

#4 : Monsieur Luc Langelier, Administrateur

#5 : Monsieur Jason Gilbert, Administrateur

#6 : Madame Josée O'bomsawin, Vice-présidente

#7 : Monsieur Jacques Smith, Président.

16.0 MOT DU PRÉSIDENT et (Questions d'ordre opérationnelles).

Une période de question est ainsi laissée aux membres de l'assemblée touchant surtout la partie opérationnelle des activités de la zec Jaro.

Monsieur Jacques Smith, président de la SBGF pour l'année 2024, tient à remercier les administrateurs pour leur travail bénévole au sein de la SBGF. Il remercie également le personnel de la SBGF pour les résultats atteints lors de la dernière année. Il tient à souligner que la SBGF est relativement en bonne santé et qu'il faut la préserver et l'améliorer. Il remercie les membres pour les appuie et les assurent que l'équipe en place continuera à administrer sainement afin de maintenir une gestion équilibrée de l'organisme dans l'intérêt des chasseurs, des pêcheurs et des amateurs de plein air.

17.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pierre Roy et secondé par monsieur André Jacques que l'assemblée générale des membres 2023 de la SBF inc. (Zec Jaro) tenue le 14 avril 2024 soit levée à 11 :30 H.

Adoptée.

Signature du président : _____.

Signature du secrétaire : _____.